



Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional du Gâtinais français  
20 Boulevard du Maréchal Lyautey  
91490 Milly la Forêt

**Appel à proposition(s)**  
*« Une autre découverte du Parc s'invente ici »*  
**pour la réalisation de prestation (s) pédagogique(s)**  
auprès des publics jeunes

Le présent document comporte 9 pages

**Remise des offres :**  
**Date limite de réception : 01/09/2021**  
**Heure limite de réception : 12h00**

**Les candidatures devront être envoyées par email** à Marion Le Quéré (Chargée de mission Education au territoire du Parc) / [m.lequere@parc-gatinais-francais.fr](mailto:m.lequere@parc-gatinais-francais.fr).  
Tous les documents du dossier devront être rassemblés dans un seul document PDF.  
NB : Tout dossier incomplet ou non conforme sera refusé.

**Délai de validité des candidatures :**

Le délai de validité des candidatures est fixé à quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite de réception des candidatures.

Action menée en partenariat avec :



Action financée par :



## Préambule

Le présent document a pour objet de préciser le contexte et de définir les contraintes techniques d'exécution des animations.

## SOMMAIRE

- A. Objet de l'appel à proposition(s)
- B. Eléments d'aide au cadrage pour définir vos propositions
- C. Présentation attendue des offres
- D. Organisation et livrables attendus
- E. Modalités de sélection des offres
- F. Modalités financières

## A. Objet de l'appel à proposition(s)

Le Parc naturel régional du Gâtinais français souhaite compléter son offre pédagogique auprès des « groupes jeunes » (tous âges, tous niveaux) de son territoire en faisant appel à un ou plusieurs prestataire(s) externe(s).

NB : une partie de l'offre pédagogique du Parc est déjà assurée en ingénierie interne.

La présente consultation a pour objet la mise en place d'une programmation pédagogique à destination des jeunes publics sur le territoire du Parc.

Il s'agira pour le ou les prestataire(s) retenu(s) de **CONCEVOIR** et **ANIMER** des interventions dont le nombre à réaliser pourra être amené à varier selon 3 critères :

- Le nombre d'inscriptions = le nombre de groupes intéressés par votre proposition ;
- Le plafond budgétaire que le Parc pourra allouer annuellement pour mettre en œuvre cette programmation ;
- Les modalités de reprises des activités de groupes compte-tenu des dispositions sanitaires.

Vous aurez libre initiative quant au choix des sujets et des formats des animations. Vous déciderez du déroulement (approches pédagogiques, séquençage...) et du contenu à privilégier : nous espérons que vous serez imaginatifs dans les solutions que vous nous soumettrez !

## B. Eléments d'aide au cadrage pour définir vos propositions

### 1. Présentation du territoire

Un Parc naturel régional est un territoire rural, habité, et reconnu au niveau national (par l'Etat) pour sa forte valeur patrimoniale et paysagère.

Le Gâtinais français, surnommé le « Pays des mille clairières et du grès » recouvre 70 communes, en sud Essonne et en Seine-et-Marne.

Vous trouverez plus de précisions sur les particularités locales dans le « [Dossier de presse Tourisme](#) ». Vous trouverez également des éléments sur la géographie et les paysages [pages 12 et 22 de la Charte du Parc](#).

Le territoire du Gâtinais bénéficie de plusieurs structures pédagogiques, touristiques ou culturelles :

- 1 réserve de Biosphère (Unesco), recouvrant de manière plus étendue le territoire du Parc. Son siège est situé au Centre écotouristique de Franchard (en forêt, en périphérie de Fontainebleau, 77)
- Un maillage de bibliothèques et médiathèques
- Diverses structures accueillant des publics (culturelles, pédagogiques, mais aussi certaines exploitations agricoles) : certaines avec entrée libre, d'autres avec entrées et activités payantes.

## 2. Identification du commanditaire : les missions du Parc

Il est important que vos propositions puissent se déployer en cohérence avec le positionnement stratégique des Parcs.

Ainsi, a minima, nous attendons de vos initiatives qu'elles s'inscrivent dans une démarche conviviale (= à « taille humaine ») et respectueuse de l'environnement.

Un Parc naturel régional est en effet un territoire fragile dont les objectifs visent une préservation, un aménagement et un développement « durables » des espaces de vie.

Il existe aujourd'hui 56 Parcs naturels régionaux en France. Tous ces territoires visent 5 missions essentielles à tous les Parcs (article R333-4 du Code de l'Environnement) :

- la protection et la gestion du patrimoine naturel, culturel et paysager,
- l'aménagement du territoire,
- le développement économique et social,
- l'accueil, l'éducation et l'information,
- l'expérimentation, l'innovation.

Chacun des Parcs fait l'objet d'un projet de territoire adapté aux particularités locales. Ce programme est décrit dans un document appelé la « Charte du Parc ».

Celle du Parc du Gâtinais vise 3 axes :

- Agir pour la préservation durable des richesses du territoire,
- Mettre la solidarité et l'environnement au cœur de notre développement,
- Mobiliser pour un projet de territoire partagé et innovant.

Dans le cadre de sa mission Éducation au territoire, le Parc vise à :

- Sensibiliser et éduquer au territoire, au développement durable et solidaire (cf. Orientation 10 de la Charte du Parc ; la sensibilisation au « zéro déchets » sera également un axe fort pour le prochain contrat Parc) ;
- Agir en direction des publics jeunes dont les scolaires (cf. Mesure 24 de la Charte du Parc) en développant un programme de sensibilisation ancré sur le potentiel pédagogique de son territoire et répondant notamment aux orientations du Ministère de l'Éducation Nationale :
  - l'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD),
  - l'éducation artistique et culturelle (EAC) dont l'éducation au patrimoine...
- Promouvoir l'Éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD) en s'appuyant sur les réseaux éducatifs (cf. Mesure 26B de la Charte du Parc).

## 3. Identification des bénéficiaires des prestations attendues

Les publics ciblés dans le cadre de cette programmation sont exclusivement :

- des groupes composés de jeunes (d'âges variables),
- dans le périmètre du territoire du Parc (cf. [carte de situation du Parc](#)).

Les catégories de « **groupes jeunes** » identifiées sur le territoire sont principalement :

- Des établissements scolaires :

- 88 écoles (28 maternelles + 38 élémentaires + 22 primaires... dont des Regroupements Pédagogiques Intercommunaux)
  - collèges : 4 en Essonne (Champcueil, Milly-la-forêt, La Ferté Alais, Guigneville) et 3 en Seine-et-Marne (Perthes-en-Gâtinais, La Chapelle-la-Reine, Saint-Fargeau-Ponthierry)
  - 1 lycée : Cerny (91)
- Plusieurs établissements spécialisés accueillant des jeunes en situation de handicaps (physique, mental, social...) :
- Institut médico éducatif (IME) Clairefontaine - Croix rouge française d'Arbonne-la-Forêt (77)
  - IME Le Buisson à Champcueil (91)
  - IME Établissement Public National Antoine Koenigswarters (EPNAK) de Gillevoisin à Janville-sur-Juine (91)
  - IMPRO Léopold Bellan à Vayres-sur-Essonne (91)
  - Fondation - Centre de Rééducation Fonctionnelle Ellen Poidatz à Saint-Fargeau-Ponthierry (77)
- Des accueils de loisirs (communaux ou intercommunaux)
- Quelques conseils municipaux de jeunes ou d'enfants

**Les groupes qui seront au final pris en charge seront identifiés seulement après le lancement des pré-inscriptions.**

En moyenne un groupe est constitué de « 20 à 30 jeunes ». Au vu du contexte sanitaire, le nombre de participants sera possiblement révisé. **Ainsi, nous vous remercions d'envisager votre prestation en précisant, dès votre proposition, si elle pourra être aménagée :**

- **avec l'option « 20 à 30 jeunes »** (= taille moyenne d'une classe entière)
- **avec l'option seulement « 10 à 15 jeunes »** (= taille moyenne d'une classe en demi-groupes)
- **en proposant un support (technologies numériques...) ou un lieu différent (dans les locaux des groupes, sur votre site, en extérieur...)**

**Tous les temps d'activités peuvent être étudiés : scolaires, périscolaires (dont cantine) ou extrascolaires...**

## 4. Objectifs généraux de la programmation pédagogique du Parc

Ce programme intitulé « **Une autre découverte du Parc s'invente ici** » a pour objectif de permettre aux jeunes de découvrir leur lieu de vie, d'en connaître les richesses, d'en comprendre la complexité et d'agir pour le préserver afin aussi de l'apprécier et de mieux l'habiter.

Autrement dit, d'une manière très générale, il s'agira de prendre appui sur les caractéristiques du territoire en proposant :

- une découverte d'une ou plusieurs spécificité(s) locale(s) : naturelles, culturelles, paysagères, économiques et sociales, historiques...
- et/ou une sensibilisation aux particularités d'un « Parc naturel régional » : un territoire rural avec des enjeux forts de préservation des patrimoines, d'aménagement et de développement durables...

Les éléments d'aide au cadrage (énoncés au paragraphe B. : 1-2-3-4) ont uniquement vocation à garantir l'ancrage territorial de votre offre.

Quant à la solution à apporter, il s'agit bien de diversifier l'offre pédagogique du Parc, de la renouveler, d'expérimenter... en faisant appel à votre créativité !

Le contenu pédagogique de chaque programme pourra toutefois, ponctuellement et dans la mesure du possible, être amendé afin de s'adapter au mieux aux attentes de l'encadrant du

groupe de jeunes. Par exemple, notamment en contexte scolaire, il pourra s'agir d'adapter votre proposition afin de :

- renforcer le projet de la classe ou de l'école concernée,
- ou de prendre en compte la réalité des savoirs et savoir-faire du groupe concerné.

## C. Présentation attendue des offres

L'offre de prestation devra comprendre les informations suivantes :

### 1. Une note d'intention (maximum 4 pages, en français) permettant de situer :

- **votre adaptation aux publics visés, en spécifiant les « groupes de jeunes » que vous ciblez :** Votre proposition pourra correspondre à une seule ou plusieurs catégories de « groupes jeunes ». Merci de préciser ici avec quelles tranches d'âges vous préférez mener votre activité ; nombre de participants maximum par session ; adaptation envisageable ou non selon les types de handicaps ?...
- **votre motivation à contribuer à l'animation de notre territoire en précisant les finalités visées :** pour « tous les groupes » ou « les variantes prévues selon les groupes » :
  - d'un point de vue pédagogique : quelle appréhension du territoire ?, quelle transmission de savoir ?... ;
  - et d'un point de vue du bien-être social : votre analyse sur l'impact de votre activité en lien avec l'épanouissement personnel ou le « vivre ensemble »...

### 2. Une offre globale chiffrée (devis détaillant les modalités techniques envisagées), contenant impérativement les éléments suivants :

- Une **description** du déroulé complet de la ou des activités prévue(s) pour 1 groupe, en détaillant chaque intervention :
  - nombre et objet de la ou des activité(s) proposée(s) pour chacun des groupes,
  - séquençage / déroulement : étape préparatoire éventuelle, module principal et/ou activités optionnelles, temps éventuel (à votre initiative) de valorisation collective...
  - situation de ou des activités : en salle ?, dans l'enceinte de l'établissement ?, des lieux de sorties prévus (dans le périmètre du territoire du Parc) ?
  - approche pédagogique privilégiée : ludique, sensorielle, artistique, sportive, terrain... ?
  - méthodologie privilégiée : démarche interrogative, démonstrative, créative, expérimentale, autour de l'imaginaire (contée ou symbolique...) ... ?
  - moyens envisagés (matériel et humain) : configuration éventuelle des locaux, ressources ; équipements pédagogiques, nécessité ou non d'un service de bus à prévoir pour le transport de jeunes sur le terrain... ;
  - durée précise de l'animation complète.
- **Le coût unitaire pour la prise en charge d'un seul groupe, en HT et TTC.** Le chiffrage total devra inclure la prestation « tout compris », temps de conception / préparation, frais de matériel, frais de déplacement... inclus. IMPORTANT : merci de spécifier clairement si vous êtes assujetti ou exonéré de TVA.

### 3. **Éléments permettant de vous identifier :** CV du ou des intervenants mobilisés pour l'offre que vous proposez ; information générale sur la ou les activités que vous développez (flyers, articles, photos...) ;

## D. Organisation et livrables attendus

### 1. Le prestataire s'engage à :

- Assister aux réunions techniques de travail à la demande du Parc.
- Fixer les dates d'intervention directement avec les référents des groupes pré-inscrits.
- Fournir au Parc son **calendrier prévisionnel** avant le démarrage des animations, soit au plus tard le **05 janvier 2022**. Ce calendrier devra indiquer :
  - l'intitulé des interventions pour chaque groupe (surtout s'il y a des variantes),
  - Le contact pour chaque établissement concerné (nom du référent / localité)
  - Important pour nos statistiques : le nombre de jeunes par niveaux (ou tranches d'âges si hors temps scolaires),
  - et les dates des animations planifiées.
- Tenir informé la mission éducation du Parc de l'avancée des interventions ou de toute modification du programme.
- Au terme des prestations menées, fournir :
  - un ensemble de **documents permettant d'illustrer les programmes d'animation** : anecdotes, projet particulier mené avec un groupe, documents produits par les enfants (textes spontanés, dessins...), photos au format TIFF ou JPEG et remises avec le contrat de cession des droits d'auteur (usage non commercial) et l'autorisation relative au droit à l'image des enfants.
  - Un **bilan d'évaluation quantitatif et qualitatif** des projets menés dans le cadre des prestations.

### 2. La mission éducation du Parc s'engage à :

- Mettre à la disposition des prestataires tous les documents communicables ou liste de personnes ressources qui pourront l'aider dans la conception de sa prestation.

### 3. La question des déplacements éventuels (non obligatoires) des groupes sur le territoire du Parc dans le cadre de votre prestation :

Pour une souplesse d'organisation, en cas de déplacement des groupes sur le terrain dans le cadre de votre prestation, nous préconisons dans une logique de développement durable et afin de répartir et diminuer les coûts :

- Prioritairement d'opter pour des espaces à proximité immédiate de chaque établissement, privilégiant par là-même une « découverte de l'environnement proche » faisable à pied ;
- En cas de sortie nécessitant un bus, de laisser le coût et la réservation du service de transport à la charge des établissements d'accueil des groupes.  
NB : Si l'établissement en émet le souhait, le prestataire devra être en mesure de réaliser la sortie avec deux groupes en même temps. Dans ce cas, un atelier mené en autonomie par l'encadrant (enseignant, éducateur, animateur responsable du groupe) devra être prévu (à convenir avec le référent du groupe) en alternance avec l'animation du prestataire.

#### 4. Calendrier prévisionnel d'exécution :

échéances	étapes
<b>1<sup>er</sup> septembre 2021</b>	<b>Date butoir pour la réception des offres, devis compris</b>
1 <sup>er</sup> octobre 2021	Présentation de votre offre devant un jury de sélection (en présentiel ou visioconférence) – <b>audition de 15 mn</b>
Octobre 2021	<b>Commission d'achat</b> du Parc pour entériner les tarifs
Octobre 2021 (NB : Toussaint du 23/10 au 8/11)	Communication auprès des groupes pour recueillir les vœux de <b>pré-inscription</b>
Entre octobre et décembre	Enregistrement des pré-inscriptions <u>par le Parc</u>
Décembre-janvier	Point sur les pré-inscriptions et sélection définitive des groupes qui seront pris en charge ↳ Mise en relation par le Parc des groupes pré-inscrits avec les prestataires. ↳ <b>Planification</b> des dates, <u>à la charge du prestataire</u>
<b>Entre le 5/01 et le 31/12/2022</b>	<b>Période de déroulement des animations</b>
De préférence juillet 2022 (au plus tard décembre 2022 concernant les dernières dates réalisées)	Fournir au Parc les éléments de <b>bilan</b> (état de lieux quantitatif et qualitatif, anecdotes, photos, ...)
Automne 2022	Temps d'analyse partagée du bilan du programme mené

## E. Modalités de sélection des offres

Les propositions seront analysées sur la base des critères suivants :

Critères d'analyse privilégiés	Nombre de points attribués
Critères incontournables	
Adéquation de la ou des propositions avec le ou les groupes de jeunes ciblés	De 0 à 4 selon la complétude des éléments renseignés
Compatibilité des disponibilités du ou des intervenants avec le calendrier prévisionnel	De 0 à 4 selon la complétude des éléments renseignés
Degré de l'ancrage territorial proposé : <ul style="list-style-type: none"> <li>Le projet favorise-t-il une appropriation d'une ou de plusieurs spécificités du territoire ?</li> <li>Réflexion en termes de préservation, aménagement ou développement durables ?</li> <li>Le projet favorise-t-il des activités de proximité ?</li> </ul>	De 0 à 4 selon la lisibilité des éléments renseignés
Moyens mobilisés : <ul style="list-style-type: none"> <li>Compétences et expériences du ou des intervenants</li> <li>Qualité des moyens techniques proposés pour mener la prestation</li> </ul>	De 0 à 4 selon la complétude des éléments renseignés
Capacité à mobiliser les jeunes dans un « projet » (pour qu'ils ne soient pas que des consommateurs passifs)	De 0 à 4 selon la complétude des éléments renseignés
Critères « bonus »	
Effort d'exhaustivité de votre proposition : <ul style="list-style-type: none"> <li>Variété de publics jeunes pris en compte</li> <li>Multiplicité des méthodologies proposées</li> </ul>	De 0 à 4 selon la complétude des éléments renseignés
Capacité transversale et mobilisatrice de votre proposition : <ul style="list-style-type: none"> <li>Approche pluridisciplinaire</li> <li>Approche fédératrice voire multi-partenariale</li> </ul>	De 0 à 2 selon la complétude des éléments renseignés
Réflexion en termes de bien-être environnemental, social ou émotionnel des bénéficiaires	De 0 à 2 selon la complétude des éléments renseignés
Le coup de cœur du jury par rapport à la créativité, l'originalité de votre proposition	De 0 à 5

**Le Parc se réserve la possibilité de négocier avec un ou plusieurs candidats. Cette négociation pourra porter sur tous les éléments de la candidature, y compris le budget.**



## F. Modalités financières

### 1. Subvention pour prestation de services :

La prestation sera réalisée une fois le tarif entériné en commission d'achat et la date de la prestation enregistrée par le Parc.  
La commande sera actée par un bon de commande.

### 2. Facturation et règlement :

Les sommes dues seront réglées sur présentation de factures détaillées.

Afin de limiter la charge administrative, un maximum de 3 temps de facturation pourra être accepté :

- S'agissant des frais de matériels et de création préalables à l'animation des interventions, une première facture pourra être convenue à hauteur maximum de **20%** du coût global de la prestation ;
- Une seconde facture pourra être transmise à mi-parcours, après service fait ;
- Enfin, une troisième et dernière facture sera fournie pour solde de tout compte.

Les modalités de facturation souhaitées devront être précisées dans la convention de partenariat.

Votre ou vos factures devront être libellées au nom du **Syndicat mixte du Parc naturel régional du Gâtinais français** et adressées de préférence par courrier papier ou Chorus. Pour le suivi, une copie pourra être envoyée à la chargée de mission Education au territoire à : [m.lequere@parc-gatinais-francais.fr](mailto:m.lequere@parc-gatinais-francais.fr)

Elles devront obligatoirement comporter les indications prévues par la réglementation en vigueur : nom et adresse du créancier, numéro SIRET, objet de la prestation, prix unitaire, total HT, total TTC, taux et montant de la TVA, date, numéro du bon de commande...).

Le règlement sera effectué par mandat administratif sur le compte bancaire du prestataire dans un délai de 30 jours après réception.